



**Rennes, le 30 novembre 2010**

**COMTE-RENDU CAPL n°1, 2 et 3 du 22/11/2010.**

**OBJET :** Mise en place des 4 SIP de RENNES au 01/12/2010.

A l'ouverture de la CAPL n°3 (cadres C) à 9h30, les élus CGT ont fait une déclaration liminaire (valable pour les 3 CAPL), rappelant de manière succincte, mais offensive (**copie déclaration jointe**), le contexte social national (rejet du projet de réforme des retraites) et notre opposition totale aux réformes en cours et à leur objectif réel qui est bien de supprimer le maximum d'emplois à la D.G.F.I.P. Nous avons souligné le contexte particulièrement difficile pour les agents des futurs 4 SIP de RENNES, et nos inquiétudes pour le devenir de leurs missions.

Au cours des débats, nous avons dénoncé un recours accru à la polyvalence et à une poly-compétence forcée, obligeant les agents, faute d'effectifs suffisant, à « survoler » leurs missions, avec en corollaire le risque d'une vraie perte de technicité en matière fiscale et foncière. Nous avons ensuite émis de sérieux doutes sur le maintien de la séparation assiette/recouvrement.

Les élus C.G.T. ont fait état de la situation catastrophique où se trouve aujourd'hui le poste de RENNES COLOMBIER (manque d'effectifs, retards importants, contentieux massif lié aux restructurations avec une augmentation de l'accueil), situation qui va basculer au 01/12/2010 dans des SIP déjà totalement saturés par les appels téléphoniques, les courriels, les recours gracieux, le contentieux et les prélèvements intempestifs pour l'accueil.

Accueil qui va recevoir de plein fouet, une fréquentation lourde, où le manque de moyens va très vite se faire sentir. Nous avons revendiqué en parallèle, l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes statutaires afin de renforcer rapidement les services et l'accueil en particulier.

En réponse, notre directeur a reconnu le contexte « tendu » en matière d'effectifs mais il a réaffirmé sa « croyance » dans le bien-fondé de la mise en place des SIP. Il nous a ensuite assuré que la séparation assiette/recouvrement n'était pas en danger.

Le D.S.F. a précisé que les autres SIP du département fonctionnent bien, tout en reconnaissant que les situations ne sont pas comparables et que les SIP de Rennes représentent un défi plus lourd à relever. Pour cela, il a indiqué que, faute de moyens supplémentaires, une recherche d'allègement des processus de travail (le terme exact utilisé est « *ré-ingénering des process* ») était à l'étude. Il a précisé qu'il ne pouvait en dire plus pour l'instant, mais que les agents seraient étroitement associés à cette démarche via les G.E.M. ('groupes expression métiers).

Ce type de démarche est particulièrement dangereuse : Elle peut cacher un abandon de missions qui ne dit pas son nom et aussi déboucher sur un traitement différencié des contribuables au plan national, totalement contraire à la notion de service public. Nous lui avons fait remarquer que nous avons déjà eu un bel exemple, en 2010, dans le département, d'un tel « ré-ingénering des processus », avec le refus de prendre en compte les déclarations n°2042 de certains étudiants étrangers. Suite à l'intervention de la C.G.T., le 30 juillet 2010, le D.S.F. précédent avait reconnu le caractère discriminatoire et illégal de cette mesure et avait dû immédiatement diffuser une note de service pour mettre fin à ce dispositif.

Le D.S.F. nous a répondu avoir été informé de cet épisode et nous a assuré que tout allègement des méthodes de travail, se ferait dans le respect des missions et avec une volonté de sécurisation juridique des droits des agents et des contribuables. Nous avons précisé que nous serions particulièrement vigilants sur le respect de ces engagements.

Il a ensuite insisté sur la difficulté à mener les réformes dans un contexte de suppression d'emplois, la législation et nos missions demeurant particulièrement complexes. Nous lui avons fait remarquer que les réformes et les réductions d'effectif sont intimement liées et que les SIP ont comme objectif de gérer la pénurie d'agents.

De toute évidence, le D.S.F. ne partage pas notre constat. Pour lui il n'y a pas de lien direct, si certaines réformes sont motivées par des contraintes budgétaires, ce n'est pas l'objectif premier de la fusion DGI/DGCP. Il nous a précisé qu'il ne croyait pas en « l'intentionnalité » (de qui ?), de vouloir affaiblir ou détruire le service public.

A l'issue de ce débat, chacun est resté sur ses positions et pour notre part sur le constat d'une totale divergence d'analyse, entre les faits constatés au quotidien par les agents et leurs élus et le discours formaté de la D.G.F.I.P. et de ses représentants. Il est clair que notre administration ne veut pas prendre en compte les revendications des agents.

Nous lui avons rappelé qu'en 2010, tant au niveau local que national, les personnels s'étaient exprimés à plusieurs reprises, y compris par la grève, pour dénoncer les conséquences néfastes des réformes en cours. **Loin de renoncer, la C.G.T. poursuivra la bataille, pour défendre l'emploi et les missions du service public.**

La CAPL n° 1 (Cadres A) n'a pas fait l'objet de débats complémentaires, l'essentiel ayant été dit au cours des CAPL n°3 et n°2.

VOTES concernant la mise en place des quatre SIP de Rennes:

Parité administrative	POUR
Organisations Syndicales	CONTRE
Abstentions	NEANT

Fin des débats à 11H30.

Les élus et experts de la CGT FINANCES PUBLIQUES 35.

**Local syndical rennes magenta 02 99 29 37 89**